ersion septembre 2025	PRESTATIONS SOCIALES USBTP							Nouvelles
NOS AIDES	CONDITIONS ET/OU MODALITES D'ATTRIBUTION	PIECES A FOURNIR AVEC NOM DE L'ENFANT (en plus du bulletin salaire)	PERIODE CONCERNEE	DATE LIMITE DE DEPÔT	MONTANT AIDE USBTP	PLAFOND PAR ENFANT	PLAFOND PAR SALARIE	Modalités (sur fond orange)
PRIMES MARIAGE / PACS	Une demande unique dans la carrière	Livret de famille complet ou extrait de l'acte de mariage	Dans les 12 mois qui suivent l'évènement		110€	1	1	Nouvelles modalités applicables
PRIMES NAISSANCE	2 demandes maximum par salarié	Livret de famille complet ou extrait de l'acte de naissance			100€	1	1	
ALLOCATIONS CRECHE / ASSISTANTE MATERNELLE	Hommes et Femmes, période avant scolarisation de l'enfant en maternelle	Factures de la crèche ou de l'assistante maternelle (Pajemploi) mentionnant : l'identité de l'enfant + le NOMBRE D'HEURES mensuelles	ANNEE CIVILE EN COURS du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Au 31 janvier de l'année suivante	i de la companya de	0.20€ par heure de garde	200€ du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	/	à compter du
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH/centres aérés)	Durant les vacances scolaires et mercredis (centres aérés/stages d'activités sans hébergement)	Factures mentionnant : la période concernée + l'identité de l'enfant + le <mark>NOMBRE DE JOURS</mark>		4€ par jour ou 2€/demi - journée	180€ du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	/	janvier 2026	
* GARDERIES (sans repas) MATIN/MIDI/SOIR	Enfant scolarisé en garde à l'école maternelle et élémentaire	Factures mentionnant : l'identité de l'enfant + la garde concernée (différenciée de la restauration scolaire)	ANNEE SCOLAIRE EN COURS du 1 ^{er} septembre au 31 juillet Jusqu'au 31 août	Jusqu'au	50%	120€ et	PLAFOND	
* CLASSES TRANSPLANTEES (voyages de classe)	Séjour (classe de neige/classe verte, séjour culturel) effectué avec l'école durant l'année scolaire	Facture du séjour après le voyage AVEC attestation de présence de l'enfant <i>Un seul séjour par enfant et par an</i>		du montant de la facture	par année scolaire	ANNUEL PAR SALARIE		
* ACTIVITES SPORTIVES (dont DANSES)	Une seule demande d'activité sport ou danse par an et par enfant Cumulable avec une activité culturelle	Facture annuelle acquittée avec l'identité de l'enfant + une copie de la licence <u>Pour les + de 16 ans</u> : certificat de scolarité	ANNEE SCOLAIRE EN COURS Jusqu'au du 1 ^{er} septembre au 31 juillet	Jusqu'au	50% du montant	100€ et	Sur ces 4 prestations *:	Nouvelles modalités applicables
* ACTIVITES CULTURELLES (musique, arts, langues)	Une seule demande d'activité culturelle par an et par enfant Cumulable avec une activité sportive	Facture annuelle acquittée avec l'identité de l'enfant <u>Pour les + de 16 ans</u> : certificat de scolarité		de la facture	<u>par année</u> scolaire	1000€/AN	à compter du 1 ^{er}	
PRIMES D'ETUDES (sous conditions de ressources)	*Ne pas être redoublant *Ne pas être rémunéré durant l'année scolaire (alternance ou apprentissage) *Cursus post bac (toute filière) OU en lycée professionnel (Ssi filière BTP)	*Dernier avis d'imposition complet du salarié adhérent (et du 2 ème parent si séparation) *DEUX derniers certificats de scolarité (année en cours + année précédente) *Notification de bourse d'état + RIB de l'étudiant	ANNEE SCOLAIRE EN COURS du 1 ^{er} septembre au 31 juillet	Jusqu'au 31 JANVIER de l'année scolaire	100€ à 500€ selon conditions de ressources	Plafond de 2 demandes dans le cursus scolaire de l'étudiant	/	septembre 2025
SECOURS EXCEPTIONNELS	Evaluation de la situation par l'Assistante Sociale et décision prise en commission		/	/	Montan selon évaluati		/	
FRAIS FUNERAIRES	Prestation versée pour aider les familles endeuillées (salarié, conjoint, enfant à charge)	Contactez l'Assistante Sociale	Au cours des qui suivent		250€	1	1	
12 DEMANDE	RIR + LIVRET DE FAMILLE	CHAQUE DEMANDE:			e Sociale de l'US	RTP nout propos	or un accompag	nament social

1ère DEMANDE : RIB + LIVRET DE FAMILLE

(Prévenir pour tout changement de situation familiale ou de RIB)

Dernier BULLETIN DE SALAIRE

+ JUSTIFICATIFS/FACTURES ACQUITTEES
(avec nom / prénom de la personne concernée)

L'Assistante Sociale de l'USBTP peut proposer un accompagnement social (conseils/soutien dans divers domaines : famille, logement, retraite, surendettement, administratif...), en présentiel ou en distanciel - 04.92.00.44.42/assistante.sociale@usbtp.fr

! A NOTER!

- * Toute demande de prise en charge de dossier envoyée hors délai ne sera pas prise en compte
- * Les prestations sont prises en compte à compter de la date d'embauche du bénéficiaire (ex : une facture de janvier 2025 ne pourra être acceptée pour une embauche en mars 2025)
- * Une seule demande par enfant (même si les 2 parents sont concernés)
- * Une fois le dossier traité, le versement de la prise en charge sur le compte du bénéficiaire s'effectuera aux alentours du 15 du mois en cours ou du mois suivant
- * Sur toutes les factures concernant des gardes, les repas (restauration scolaire ou en ALSH) et les absences ne sont pas comptabilisées